

REUNION DU BUREAU DU SIAGEP

Lundi 25 octobre 1999

Présents : MM. Raymond ROSSI - Jean-Pierre BOULAY - André MATHIEU – Jacques RAVIOLI - Bernard TALON - Daniel CAVIN - Maurice CHIRON – Guy EDUS - Michel GAIDOT - Maurice LEGUILLON - Yves OLIVIER – Pierre PERNIN - Alain VEBREL

Assistaient : MM. Michel SAUVE – Guillaume STANTINA

Excusés :

Absents : MM. - René BAZIN – Daniel KUNTZ

Monsieur ROSSI ouvre la séance à 17 heures.

1. S.I.G (Système d'Information Géographique)

Monsieur Rossi rappelle dans les grandes lignes les applications du Système d'Information Géographique et présente le projet de convention soumis à l'approbation du Bureau.

Il annonce par ailleurs, suivi en cela par l'ensemble des membres du Bureau, qu'il n'est pas question que les redevances allouées au SIAGEP par EDF servent à financer le projet de SIG. Ces sommes sont destinées aux communes et doivent permettre de subventionner les travaux sur l'éclairage public et la mise en souterrain des réseaux.

Pour la numérisation du plan cadastral, la couche 0⁺ du SIG à partir de laquelle les collectivités pourront enrichir leur base de travail devrait avoir un coût de **900 000 F HT**.

Les recettes suivantes sont prévues :

-France-Télécom	30 000 F
-EDF	58 000 F
-DDE	90 000 F (à confirmer)
-Conseil Général	<u>90 000 F</u> (270 000 F maximum)
soit	268 000 F

La part restant à la charge du SIAGEP serait donc de 632 000 F

La participation de l'agence du bassin de 105 000 F

Resterait donc à financer : **527 000 F**

Cette somme reste très importante. Par conséquent, les membres du Bureau même s'ils sont favorables au projet, sont toutefois réticents à autoriser le Président à signer dès maintenant la convention.

Il est donc décidé à l'unanimité de charger le Président de présenter le projet à monsieur le Sénateur et de solliciter de sa part une subvention la plus conséquente possible.

2. Cahier des charges gaz

Il est annoncé aux membres du Bureau que la signature du cahier des charges gaz aura lieu le mercredi 8 décembre 1999 à 19h30.

Il est proposé que cette signature ait lieu à l'issue d'un Comité Syndical qui devrait se dérouler à la maison pour tous de Danjoutin.

Cette solution agréée l'assemblée.

3. Travaux 1999 sous maîtrise d'ouvrage SIAGEP

Monsieur Stantina annonce que les chantiers de Sermamagny et de Méziré sont terminés. Le chantier de Dorans est actuellement en cours et devrait se finir à la fin du mois de novembre. Le chantier de Beaucourt débutera le 2 novembre, celui de Bethonvilliers le 8 novembre et celui de Vescemont le 15 novembre.

Monsieur Stantina rappelle que l'acte d'engagement passé avec notre maître d'œuvre, le cabinet Clerget, prévoit un montant forfaitaire de 48 000 F HT pour l'assistance à la passation des contrats de travaux.

Pour la comptabilité du SIAGEP, cette somme sera réglée(TTC) au cabinet Clerget en totalité la première année à raison d'une répartition d'un tiers de la somme par réseau.

Il conviendra ensuite de répercuter cette dépense dans la facturation des travaux aux communes.

Pour cela, il est donc proposé à l'assemblée de diviser cette somme sur trois ans (durée du marché à bons de commande). Les 16 000 F seront ensuite répartis, proportionnellement au montant des travaux de chaque chantier de l'année. Cette solution est adoptée à l'unanimité.

D'autre part, monsieur Stantina doit se charger des enquêtes de branchement pour les travaux de mise en souterrain du réseau électrique. Cela engendre bien sûr des frais au SIAGEP. Les membres du Bureau unanimement décident de fixer le tarif de ces enquêtes à 350 F l'unité.

4. Renégociation de la convention sur l'article 8 avec EDF

La convention quinquennal fixant la somme attribuée au titre de l'article 8 touche à sa fin. Le SIAGEP avait précédemment obtenu 730 000 F. Le Président espère bien entendu obtenir une somme plus importante pour le programme à venir. Il souhaiterait pouvoir bénéficier au minimum d'une redevance de 6F/habitant de la concession, l'idéal étant d'obtenir 10F/habitant.

D'autre part, EDF a fait part au Syndicat de l'impossibilité dorénavant de reporter les subventions d'une année sur l'autre, d'où l'importance d'avoir la certitude que les travaux seront bien entrepris lorsque le SIAGEP octroiera l'article 8.

5. Travaux 2000 et subventions du SIAGEP

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver la procédure et l'échéancier pour les dossiers de travaux 2000.

Le SIAGEP fera un recensement auprès des communes des projets de travaux pour l'an 2000.

La réponse devra parvenir au SIAGEP avant le 30 novembre (envoi d'un dossier avec plan de situation, demande de subvention, descriptif sommaire des travaux).

Le Bureau attribuera l'article 8 pour le 15 janvier, et établira également une liste d'attente. Les communes sur liste d'attente pourront bénéficier de l'article 8 en cas de désistement d'une commune et seront sinon prioritaires pour le prochain programme (sous réserve d'une nouvelle demande de leur part).

Après notification de l'attribution de l'article 8 aux communes retenues, celles-ci devront délibérer et confirmer leur décision de donner suite au projet avant le **31 mars**.

Il reste toutefois le problème des chiffrages des travaux à régler. Il faut en effet définir qui s'en chargera.

6. Modification des statuts

Monsieur Rossi, rappelle qu'il est parfois difficile d'obtenir le quorum lors des réunions du Comité Syndical. Ce qui a été le cas pour le dernier. La diminution du nombre de délégués pourrait être une solution à ce problème.

Monsieur Rossi propose la répartition suivante :

- Communes jusqu'à 3 999 habitants1 délégué titulaire et 1 suppléant.
- Communes de plus de 4 000 habitants2 délégués titulaires et 2 suppléants
- Ville de Belfort6 délégués titulaires et 6 suppléants.

La Ville de Belfort a actuellement 18 délégués titulaires. 9 d'entre eux ne sont jamais venus au 10 dernières réunions. Le taux de participation de la Ville de Belfort sur ces 10 Comités et de 16,11 % (titulaires +suppléants).

Monsieur Ravioli, qui représente Belfort, est d'accord sur cette diminution. Il est toutefois décidé de laisser 9 délégués titulaires (et 9 suppléants) pour la Ville de Belfort.

Le nombre total de délégués titulaires passerait donc à 114 et le quorum serait atteint avec 57 présents.

L'assemblée est d'accord à l'unanimité sur cette proposition.

7. Reprise du service informatique d'IDEE

A la demande de monsieur Rossi, un audit a été réalisé par monsieur Thierry Heche du cabinet Iris de Belfort, afin d'étudier la reprise éventuelle de ce service par le SIAGEP.

Cet audit fait apparaître que les élus souhaitent garder l'existant tout en l'améliorant. Les membres du Bureau sont partagés sur ce sujet. Les modalités de la reprise, le financement du service, la participation financière des communes, l'avenir du personnel en place, sont autant de questions posées.

Le groupe de travail qui a été créé pour étudier ce dossier à l'issue de l'audit doit prochainement donner ces conclusions. Pour l'instant, les membres du Bureau laissent cette question en suspens.

8. Grandes lignes du budget primitif 2000

Monsieur Sauvé précise qu'il ne s'agit pour l'instant que d'informer le Bureau des principales dépenses à prévoir au budget primitif 2000.

Il y a lieu de prévoir l'acquisition d'un véhicule pour notre contrôleur, ce dernier se déplaçant beaucoup (chantiers, contrôle des agrès,...) et utilisant jusqu'à présent son véhicule personnel.

Un appareil photo numérique serait également nécessaire, principalement à cause des enquêtes de branchement qui nécessitent la prise de nombreuses photographies et le « retouchage » de celles-ci. L'imprimante doit être également changée.

Il conviendrait aussi de verser au Centre de Gestion une indemnité pour la mise à disposition de monsieur Sauvé au SIAGEP.

Il faudra également prévoir la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet. Le secrétariat étant actuellement assuré par une personne mise à disposition par le Centre de Gestion.

9. Emprunt

Un emprunt est indispensable cette année encore à cause du double paiement du R2 (pour 1997 et pour 1999).

850 000 F sont donc nécessaires.

Il a été demandé aux organismes suivants de nous faire part de leurs conditions de prêt pour un emprunt sur 5 ans :

- BFCM
- Crédit Local de France
- Caisse d'Epargne

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à étudier ces offres et à souscrire cet emprunt.

Les membres du Bureau sont d'accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Président lève la séance à 20h15.

Le Président,

Raymond ROSSI